

Séance du 16 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le 16 fevrier le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Michel ROUMIGUIE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	11	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BLANC Christophe, M. BORDERIE David, Mme BOUNIOU Stéphanie, M. CLAVEL José, Mme FOURTANET Christelle, Mme FRABEL Sarah, Mme MADDELEIN Rosine, M. MALRIC Pascal, M. PRADAL Sylvain, M. ROUMIGUIE Patrick, M. ROUMIGUIE Jean-Michel

Procurator(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
10 février 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
10 février 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme FOURTANET Christelle

17 février 2023

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

et publication du

17 février 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Michel ROUMIGUIE, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 04 mars deux mille vingt

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	37 030,28
- un excédent reporté de :	69 890,16
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	106 920,44
- un excédent d'investissement de :	22 445,64
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	22 445,64

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	106 920,44
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	106 920,44
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	22 445,64

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Labastide de Penne

Le Maire Jean-Michel ROUMIGUIE



[Signature]